

Donnation faite et nouvelle compagne

Par marieyv, le 16/11/2015 à 14:24

Bonjour,

Mon père à fait une donation à moi et chacun de mes frères d'un bien immobilier.

Un de mes frères à donc hérité de la maison familiale.

Aujourd'hui mon père à retrouvé une compagne qui bouleverse tout ds la maison...elle refait les peintures et compte financer une partie des travaux.

Donc aujourd'hui on se pose la question si elle a des droits sur cette maison si mon père venait à partir ou si il venait à se séparer ou si ses enfants pouvait réclamer un dû lors du décès de leur maman.

Actuellement ils ne sont ni pacsé, ni marié.

Merci de vos réponses